



Avenant N°1
Convention pour la réalisation de l'accession
abordable dans le cadre du PLUi HD
Villes et Villages Création
Le Pixel – Vetrotex Chambéry

N°AA2021-02



Entre

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président, Thierry Repentin, dûment habilité par la décision n° du Bureau communautaire du 3 février 2022,

d'une part,

Et

La SAS– Société par Actions Simplifiées L'AUORE, immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de GRENOBLE (Isère), sous le numéro 890 656 671 dont le siège social est 1, rue Conrad Killian à SAINT-MARTIN-LE-VINOUX (38950). représentée par :

La Société Villes et Villages Créations dont le siège social est à SAINT-MARTIN-LE-VINOUX (Isère) 1, rue Conrad Killian.

Représentée par :

Monsieur Thibault ALLAMANNO agissant en qualité de Directeur général,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

Vu la délibération n°201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n°188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant l'ajustement du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat intercommunal 2014-2019,

Vu la délibération n° 203-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant la définition des modalités de l'accession abordable dans le cadre du PLUi HD,

Vu la convention pour la réalisation de l'accession abordable dans le cadre du PLUi HD pour l'opération Le Pixel à Chambéry signée le 19 novembre 2021,

Art. 1er - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le transfert du permis de construire initialement obtenu par Villes et Villages Créations à la SAS L'AUORE, société constituée dans le cadre de la réalisation de cette opération.

Par conséquent le présent avenant emporte modification de l'opérateur et du signataire de la convention pour la réalisation de l'accession abordable au sein de l'opération Le Pixel à Chambéry.

Les autres articles sont inchangés.

Fait à Chambéry le

Pour Grand Chambéry,
Par délégation du Président
Thierry Repentin

Pour la SAS l'Aurore,
Thibault Allamanno